



MONITEUR

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



04072984

TRIP
Greff

04.05.2004

Grefte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **COPEDV**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siege : 6110 Montigny-le-Tilleul, rue de Gozée, 94

N° d'entreprise : 0473115421

Objet de l'acte : **Expression du capital en euros - augmentation de capital - refonte des statuts - démission d'un gérant non statutaire**

L'AN DEUX MIL QUATRE. Le treize avril A Montigny-le-Tilleul, en l'Etude Par devant Nous, Maître Corinne BEAUDOUL, notaire de résidence à Montigny-le-Tilleul.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée COPEDV, ayant son siège social à 6110 Montigny-le-Tilleul, rue de Gozée, 94.

Société immatriculée au Registre du Commerce de Charleroi, sous le numéro 200 210 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, sous le numéro BE 473 115 421

(on omet)

L'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes

1. Expression du capital en euros

A l'unanimité, l'assemblée décide d'exprimer le capital en euros et de le fixer ainsi à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 €)

2 Augmentation de capital

A l'unanimité, l'assemblée décide d'augmenter le capital de la société - sans apport nouveau ni création de titre - à concurrence de treize euros trente et un centimes (13,31 €), pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 €) à trente et un mille euros (31.000,00 €)

Cette augmentation de capital se réalise présentement par l'incorporation au capital de ladite somme prélevée sur les réserves disponibles de la société, telles qu'elles figurent en sa situation bilantaire provisoire clôturée au trente et un décembre deux mil trois.

L'assemblée constate et requiert le Notaire soussigné d'acter la réalisation effective de l'augmentation de capital.

3 Refonte des statuts

A l'unanimité, l'assemblée décide de refondre les statuts de la société pour les adapter

- aux décisions prises ci-dessus.

- à l'ensemble des dispositions légales, dont le Code des sociétés

- suite à diverses autres dispositions internes prises par les associés de la société, dont la suppression de la valeur nominale des parts sociales et la fixation des règles de leur évaluation

Elle en adopte le texte suivant :

(on omet)

Article 5 - Capital

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €).

Il est divisé en mille deux cent cinquante (1 250) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, ayant toute un droit de vote

Il peut être créé des parts sociales sans droit de vote.

Il ne peut être créé en surplus des parts sociales bénéficiaires non représentatives du capital

4 Démission d'un gérant

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de gérant non statutaire de Monsieur René BARTHOLEMY, indépendant, né à Eupen, le trente novembre mil neuf cent quarante-quatre, domicilié à 4700 Eupen, Haasberg, 7 Elle le remercie

Monsieur Rene BARTHOLEMY a adressé sa démission, par lettre recommandée à la poste adressée à la société, le cinq décembre deux mil trois, avec effet au trente et un décembre deux mil trois

Décharge de son mandat lui sera conférée par l'assemblée générale ordinaire de deux mil quatre, approuvant les comptes annuels de la société clôturés au trente et un décembre deux mil trois

(on omet)

Enregistré au sixième bureau de l'Enregistrement de Charleroi, le quatorze avril deux mil quatre, sept rôles, sans renvoi, volume 225, folio 18, case 14, au droit perçu de vingt-cinq euros (25,00 €) - (s) Le Receveur a i, A ISRAEL.

POUR EXTRAIT CONFORME (expédition, dont la refonte des statuts)

(s) Corinne BEAUDOUL, notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature